



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
6 juillet 2010
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 31^e séance

Tenue au Siège, à New York, le lundi 10 mai 2010, à 10 heures

Présidente : M^{me} Wairatpanij (Vice-Présidente) (Thaïlande)
*Présidente du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires* : M^{me} McLurg

Sommaire

Point 146 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

10-37160X (F)



Merci de recycler 

*En l'absence de M. Maurer (Suisse),
M^{me} Wairatpanij (Thaïlande),
Vice-Présidente,
prend la présidence.*

La séance est ouverte à 10 h 10.

**Point 146 de l'ordre du jour: Aspects administratifs
et budgétaires du financement des opérations de
maintien de la paix des Nations Unies (suite)**

[A/64/326 (Part II), A/64/633, A/64/643, A/64/660 et
A/64/669; A/C.5/64/17]

1. M. Sugiyama (Japon) estime que la Commission ne peut examiner les questions transversales en faisant abstraction du fait que l'expansion considérable des opérations de maintien de la paix survenue au cours des dix dernières années a progressivement pris fin. Bien entendu, les États Membres doivent accepter de fournir les fonds et autres moyens nécessaires à ces opérations, auxquelles sa délégation attache une grande importance, mais au moment où les pays, y compris le Japon, sont en butte à des difficultés financières, on ne saurait trop insister sur la nécessité d'une gestion efficace, efficiente et responsable. On a souvent constaté, en effet, que les déficiences de la gestion avaient des répercussions négatives sur le déroulement des opérations. C'est pourquoi une résolution sur les questions transversales indiquant clairement au Secrétaire général la marche à suivre pour améliorer la gestion des opérations doit être adoptée d'un commun accord à la session en cours, l'impossibilité de le faire lors des deux sessions précédentes ayant eu des effets regrettables.

2. La délégation japonaise estime, comme le Comité consultatif, que le Secrétaire général devrait présenter un bilan des initiatives et réformes récentes relatives aux opérations de maintien de la paix, car pour examiner les aspects administratifs et budgétaires de ces opérations, il importe de disposer d'un tableau complet et précis des principales modifications apportées à leur gestion. Elle fait observer à ce propos que la mise en œuvre des projets concernant les technologies de l'information et des communications et le progiciel de gestion intégré dans le contexte de la résolution 64/243 de l'Assemblée générale a davantage d'incidences sur le budget des opérations de maintien de la paix que sur le budget-programme de l'Organisation.

3. En ce qui concerne le personnel civil, la délégation japonaise voudrait connaître les incidences

sur les propositions budgétaires de la mise en œuvre de la résolution 63/250, sur laquelle l'Assemblée générale fera le point à sa soixante-cinquième session. Elle voudrait également comprendre les raisons des taux élevés de vacance de poste et de rotation du personnel et étudier les moyens d'y remédier. Il lui paraît judicieux de prévoir une période d'affectation minimum et aimerait connaître les vues du Secrétaire général à ce sujet. Enfin, considérant que les postes qui restent vacants pendant plus d'un an, y compris les postes de temporaire, ne peuvent être considérés comme essentiels, elle souhaite qu'après étude ceux qui sont inutiles soient supprimés.

4. Il convient d'examiner attentivement les besoins opérationnels dans les domaines tels que les transports aériens, les technologies de l'information et des communications, le carburant et les rations. La délégation japonaise sait gré au Secrétaire général des efforts qu'il déploie pour améliorer le rapport court-efficacité grâce à diverses formules (approche régionale, mise en commun des moyens, contrats clefs en main et contrats cadres), mais il faudrait pouvoir comparer leurs avantages respectifs. Si les résultats semblent convaincants, il faudrait étudier la possibilité de les appliquer dans d'autres missions.

5. Enfin, la délégation japonaise approuve en principe les objectifs de la stratégie globale d'appui aux missions, sous réserve que soient présentés des rapports clairs et exhaustifs sur l'emploi des ressources affectées à la fonction d'appui et que cette stratégie permette de régler les problèmes actuellement rencontrés dans des secteurs tels que la gestion des stocks stratégiques pour déploiement rapide. Étant donné que cette initiative aura des incidences notables sur les structures organisationnelles, les filières hiérarchiques, les méthodes de travail, les activités et les procédures, elle voudrait obtenir au cours des consultations des éclaircissements sur les résultats tangibles attendus de la stratégie pour chacun des principaux objectifs.

6. M. Ren Yisheng (Chine) dit qu'en tant qu'instrument efficace de maintien de la paix et de la sécurité internationales, les opérations de maintien de la paix des Nations Unies doivent être dotées des ressources nécessaires. Cela étant, il faut espérer que le Secrétariat veillera à utiliser ces ressources conformément à toutes les dispositions pertinentes et de manière de plus en plus efficace. Sachant que le budget global de maintien de la paix et l'effectif total

des opérations ont fortement augmenté ces dernières années, les États Membres doivent se pencher sur les moyens d'assurer la viabilité de celles-ci, compte tenu de l'écart entre la demande d'aide au maintien de la paix, qui ne cesse d'augmenter, et les moyens dont dispose pour cela l'Organisation, qui sont insuffisants.

7. Il est possible d'améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations en trouvant des solutions aux problèmes qui se posent à l'ensemble d'entre elles dans des secteurs tels que les finances, le budget, la logistique, la gestion des ressources humaines, et les questions de déontologie et de discipline. Il faut espérer que le Secrétariat prendra les mesures voulues pour améliorer les procédures d'établissement et d'exécution des budgets et obliger les responsables des programmes à mieux répondre de leur gestion. Il faut procéder à des réformes, et revoir notamment les arrangements contractuels afin de réduire les taux de vacance de poste et d'améliorer la représentation géographique. Il faut également améliorer les procédures de passation des marchés et les possibilités qu'ont les fournisseurs de pays en développement ou en transition d'emporter des contrats.

8. Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur la stratégie globale d'appui aux missions (A/64/633), la délégation chinoise se félicite des efforts déployés par le Secrétariat pour améliorer ses procédures et mettre en place des mécanismes de soutien logistique performants, sachant que c'est là un moyen d'accélérer le déploiement des opérations de maintien de la paix. Toutefois, considérant les différences de vues quant aux mesures de réforme proposées et les questions qu'elles soulèvent, elle espère qu'au terme de consultations approfondies avec les États Membres, le Secrétariat apportera de nouvelles améliorations à ses systèmes de communication interne et de coordination et exécutera progressivement le programme de réforme du mécanisme d'appui logistique des opérations.

9. La délégation chinoise est prête à travailler en concertation avec toutes les parties intéressées à la recherche de solutions propres à améliorer les arrangements administratifs et budgétaires concernant les opérations de maintien de la paix, à prévenir les problèmes liés à la gestion de ces opérations et à la discipline, et à garantir un emploi optimal des ressources affectées au maintien de la paix, l'objectif étant de renforcer la capacité et l'efficacité de l'ONU

dans ce domaine pour qu'elle puisse faire face à des défis sans précédent.

10. M. Rugunda (Ouganda), se référant aux débats précédents sur la stratégie globale d'appui aux missions, dit que les propositions à l'examen, qui s'écartent sensiblement des pratiques en vigueur, auront une incidence considérable sur les aspects opérationnels des activités d'appui. Il est clair aussi que la marche à suivre ne fait pas l'unanimité. Alors que le Secrétariat a jugé préférable de demander aux organes délibérants d'approuver sa stratégie avant de concevoir et mettre en œuvre les procédures à suivre, certains États Membres espéraient disposer d'un projet détaillé avant d'avoir à donner leur accord. Les débats antérieurs avec le Département de l'appui aux missions et les explications fournies par la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions ont donné aux États Membres une idée plus claire de la stratégie et leur ont apporté un certain nombre de réponses. Les éclaircissements qu'attendent encore les États Membres, notamment ceux qui fournissent des contingents ou des forces de police, devront être fournis lors des consultations officielles.

11. Sachant que l'Assemblée générale a reconnu l'intérêt économique de la plate-forme logistique d'Entebbe et s'est déclarée favorable à son expansion, la délégation ougandaise accueille avec satisfaction la proposition visant à y établir le premier centre de services régional. Elle souhaiterait néanmoins recevoir des précisions sur un certain nombre de points, notamment les mesures visant à contribuer au développement des économies régionales et locales mentionnées dans le rapport du Secrétaire général (A/64/633), et le fait que d'après le rapport du Comité consultatif (A/64/660), le centre d'Entebbe n'interviendrait pas dans les fonctions de soutien logistique, d'approvisionnement et d'entreposage, sauf dans le cas de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC).

La séance est levée à 10 h 30.